

République Française

**Département de
la Seine-Maritime**

Accusé de réception en préfecture
076-267600427-20260209-2026-1-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2026

**Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil d'Administration**

**Centre Communal d'Action Sociale
de Neufchâtel-en-Bray**

Séance du 5 février 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
10	7	7

Numéro de délibération : 2026/1

**Date de convocation
22/01/2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Neufchâtel-en-Bray, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Président du CCAS.

Présents :

M. Xavier LEFRANÇOIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Danielle VARLET, Mme Florence CLABAUT, M. Joël LACAÏLLE, Mme Denise BUAT, Mme Maryvonne LABBÉ

Absents excusés :

Mme Catherine THILLARD, Mme Eveline VIEZ, Mme Pamela MAILLET

Mme Florence CLABAUT a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Assésé de réception en préfecture
076 267600427-20260209-2026-1-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Rappel et références

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Neufchâtel-en-Bray s'est réuni le 16 décembre 2025.

Motivation et opportunité Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil d'Administration. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Proposition

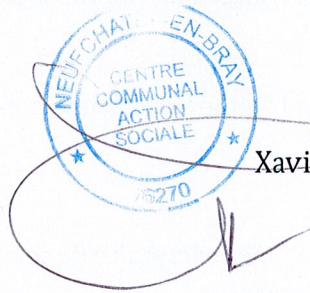
Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Décision

Adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme,



Le Président
Xavier LEFRANÇOIS